



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 4 - Votants : 27**

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A. - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BIARD G. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - HUCHET C. - JACOB C. - LAFFIN C. - MERCIER-GUYON C. - PONTAIS M. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés: BURDIN C. (pouvoir BOUCLIER S.) - MAXENTI J.-C. (pouvoir RUBIN-DELANCHY J.-Y.) - ODORICO L. (pouvoir ANSELME C.) - REVEILLON E. (pouvoir ALAIS I.)

Absents BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - DITTA E. - NICOLAS A. - REYDET N.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/11/2020

Date d'affichage : 03/11/2020

### **Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 12 octobre 2020 ;
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la collectivité ;
- **APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs, telle que présentée en séance ;
- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal ;
- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, tel que proposé par le Grand Annecy ;
- **APPROUVE** l'augmentation du périmètre du cimetière de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue sur les parcelles cadastrées n° AV 8 et AV 12 (zone UE), pour une surface totale de 416 m<sup>2</sup>, en bordure de la voie de retournement (plan ci-annexé),
- **VALIDE** l'état d'assiette des coupes de bois de la commune pour l'année 2021, suite aux propositions de l'ONF ;
- **APPROUVE** la régularisation foncière du chemin des Charbonnières et de la Route du Champ (commune déléguée d'Evires), par l'acquisition des parcelles 120 E 1796 (8 m<sup>2</sup>) et 120 E 1797 (24 m<sup>2</sup>) ;
- **DONNE** son accord pour l'achat d'une propriété appartenant aux consorts Challut, au prix de 350 000 € et située au chef-lieu de la commune déléguée des Ollières ;
- **APPROUVE** la vente de la partie du chemin rural dit du Champ Rond (commune déléguée des Ollières), d'une surface de 529 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique ;

- **APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires telles que présentées en séance, pour le budget principal (*chapitre 012 : 30 000 €, chapitre 014 : 43 000 € et chapitre 21 : 110 000 €*) et pour le budget annexe bois et forêts (*frais de dossier relatifs à un emprunt : 315 €*) ;
- **ACCEPTE**, dans le cadre de l'acquisition par la commune de parcelles boisées au prix de 315 000 €, d'ouvrir des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et d'ajuster les dépenses et les recettes de l'exercice courant, et **VALIDE** ainsi le budget supplémentaire bois et forêts ainsi présenté en séance ;
- **VALIDE** la tarification des secours sur le domaine nordique du Plateau des Glières, pour la saison 2020/2021, à savoir 60 € pour le front de neige, 122 € pour la piste et 239 € pour le hors-piste ;
- **ACCEPTE**, dans le cadre de la fin de mission de portage foncier de l'EPF74, l'acquisition de la parcelle non-bâtie cadastrée 120 D 1491, d'une surface de 10 ares et 18 centiares (chef-lieu de la commune déléguée d'Évires), et pour un montant total de 62 800 €, frais inclus ;
- Et **APPROUVE** les décomptes définitifs du SIESS dans le cadre de travaux d'électrification réalisés en 2019 pour un site aux Ollières (« *Les Molliarus* » 25 134,58 € de participation communale) et deux sites à Saint-Martin-Bellevue (« *Les Valleres* » 21 020,14 € de participation communale ; et « *Le Villaret* » 13 738,66 € de frais d'études).



**Le Maire**

Christian ANSELME

Affiché le : 16/11/2020